

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le trente avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, NASSOY Jocelyne, Marlène RONSE, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : BROCHOT Bernard (pouvoir à Claude COTHEREAU), JAMMES Elvira (pouvoir à Jean-Philippe CHAVY), SCHMID Cédric (pouvoir à Michel ISAÏE), VIDAL Pierre-Jean (pouvoir à Noël JOLY)

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 23/04/2015

Membres qui ont pris part à la délibération : 7

Date d'affichage : 23/04/2015

Ordre du jour

- Dissolution Syndicat à Vocation Scolaire de GIVRY
- Modification délibération affectation du résultat 2014
- Décision Modificative n°1/2015 - modif affectation résultat 2014 sur BP 2015
- Agenda d'Accessibilité Programmé - réunion du 27 avril 2015
- Diagnostic des arbres de la Place des Tilleuls
- Rencontre du 22 avril avec la paysagiste-conseil - aménagement Place des Tilleuls
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Les Procès-Verbaux des séances du 5 mars et du 30 mars 2015 sont approuvés et signés par les membres présents.

1ère délibération n°25/2015

OBJET : DISSOLUTION SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE DE GIVRY

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par le Président du Syndicat à Vocation Scolaire de GIVRY (SIVOS). Celui-ci rappelle que la dissolution du syndicat est en discussion au sein des communes membres depuis plusieurs années maintenant.

Les compétences pour lesquelles le syndicat avait été créé en 1970 sont aujourd'hui obsolètes et le département de Saône et Loire a la compétence de l'entretien du collège. Le syndicat n'a plus d'agent titulaire, la propriété du collège a été transféré au département de Saône et Loire par acte administratif. Trois emprunts contractés pour financer l'extension du gymnase restent en cours, les Maires des communes membres, lors d'une réunion le 25 novembre 2014, ont trouvé une clé de répartition de l'encours de la dette (moyenne des participations annuelles des communes membres pour les années 2012, 2013 et 2014, celles-ci tiennent compte du nombre d'habitant et d'élèves au collège de Givry). La commune de Givry se verrait rétrocéder le gymnase et porterait l'emprunt renégocié à son terme, elle appellerait une participation annuelle auprès des ex-communes membres équivalente à la participation 2014 des communes au syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au principe de dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire de GIVRY.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/05/2015 et publication le 13/05/2015 - référence 217104306 - 20150430 - D25 - 2015 - DE

2e délibération n°26/2015

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2014 - ANNULE ET REMPLACE DELIB.N°18/15 DU 30 MARS 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 22 Décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de clôture du budget pour l'exercice 2014 au budget primitif 2015 comme suit :

1°) Report en investissement compte D 001 :	15 213,11 €
2°) Report en investissement compte R 1068 :	29 959,11 €
3°) Report en fonctionnement R 002 :	128 181,93 €

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/05/2015 et publication le 13/05/2015 - référence 217104306 - 20150430 - D26- 2015 - DE

3e délibération n°27/2015

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2015 - MODIFICATION AFFECTATION RESULTAT 2014

Monsieur le maire expose que suite à la modification de l'affectation du résultat 2014 sur le Budget Primitif 2015, il y a maintenant lieu de modifier celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le transfert de crédits suivant :

- compte R 1068 : + 14 746 €
- compte R 002 : - 14 746 €
- compte D 023 : - 14 746 €
- compte R 021 : - 14 746 €

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/05/2015 et publication le 13/05/2015 - référence 217104306 - 20150430 - D26- 2015 - DE

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME - REUNION DU 27 AVRIL 2015

Monsieur le Maire et Claude COTHEREAU ont assisté à une réunion organisée par les services de l'Etat concernant la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, toutes les communes sont concernées. Le problème principal pour la commune de St Jean de Vaux est l'accessibilité de la Mairie. Les petites communes n'ont pas l'obligation de rendre tous leurs bâtiments accessibles, mais il faut être en mesure de rendre le même service à tous les usagers, dans le cas de la Mairie, un bureau au rez-de-chaussée pourrait convenir.

Proposition du cabinet ACCEO (qui avait réalisé les diagnostic d'accessibilité de tous les bâtiments en 2011 par un groupement de commande du Grand Chalon) de rédiger notre Ad'AP :

phase 1 : recueil des données et définition de la stratégie

phase 2 : élaboration et validation du programme de travaux concerté

phase 3 : formalisation de l'Ad' AP pour dépôt en Préfecture pour un montant HT de 5 141 €, 6 169,20 € TTC.

Il est décidé de ne pas accepter ce devis et que nous rédigeons seuls notre Ad' AP. Contact sera pris avec la personne référente du Grand Chalon afin d'obtenir une aide, conseil administratif et technique.

DIAGNOSTIC DES ARBRES DE LA PLACE DES TILLEULS

Il a été réalisé par l'ONF et transmis à tous les conseillers municipaux par mail. Il montre que, globalement, les arbres ne sont pas en bonne santé. La conclusion du diagnostic est la suivante : 29 arbres au total, 17 sujets sont jugés BON, 10 arbres MEDIOCRE (dont 5 jeunes tilleuls), et 2 arbres en MAUVAIS état. 9 sont proposés à l'abattage. Parmi les sujets en bonne santé, 12 ont atteint le stade de la maturité avancée, vieux arbres sensibles à tout changement d'environnement et une partie d'entre eux pourraient évoluer défavorablement dans la prochaine décennie. La régression physiologique marquée constatée sur 16 arbres résulte probablement de l'environnement contraignant. Ces conditions défavorables dans lesquelles les arbres vivent se caractérisent par un sol compacté, une réverbération assez forte, une imperméabilisation partielle, manque d'eau, des conditions de plantation médiocre pour 6 jeunes sujets. Le diagnostic indique en conclusion que les arbres de la place supporteront mal une nouvelle aggravation de leur environnement et que, par conséquent, il est préférable de ne pas conserver ceux se trouvant à moins de 4 m des futurs travaux de terrassement. L'arrachement de racines, même fines, ne feraient qu'accentuer les difficultés de croissance des arbres en régression.

RENCONTRE DU 22 AVRIL AVEC PAYSAGISTE-CONSEIL - AMENAGEMENT PLACE DES TILLEULS

Les élus ont rencontré Mme VIOLA THOMASSEN, paysagiste-conseil installé à FONTAINES. Elle a réalisé l'aménagement du parc entre Dracy-le-Fort et Givry. Elle travaille également en région parisienne. Elle nous transmettra un devis pour sa mission de conseil pour l'aménagement de la Place des Tilleuls. Le dossier de présentation du projet rédigé par le CAUE lui a été transmis.

Pour rappel, le projet consiste à réaménager tout l'espace public sur la Place des Tilleuls, le bas de la rue Basse et jusque devant la Mairie (intégrer au projet le problème de l'accessibilité du bâtiment). Le cœur de la Place serait strictement réservé aux piétons (possible d'accéder pour le marché ou Fête), un espace de stationnement serait créé en haut de la Place, et stationnement latéral tout autour de celle-ci.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Bâtiments : Devis accepté de ErDF pour raccorder à l'électricité le hangar communal rue de la source, 1 369,55 € TTC (non prévu au BP 2015).

Environnement : un arrêté municipal interdira au public de se promener sur le chantier de l'ancien cimetière. Le site est dangereux, les travaux de remise en état ne sont pas terminés. Une pancarte sera apposée à l'attention des promeneurs.

Camping : ouverture le 1^{er} mai. Une inauguration de la guinguette, organisée par les gérants, est prévue le vendredi 1^{er} mai à partir de 19 h.

QUESTIONS DIVERSES

Claude COTHEREAU a reçu en Mairie une entreprise qui déstocke du mobilier urbain. Il avait été décidé d'installer des corbeilles à différents endroits sur la commune, 6 corbeilles ont été commandées. A cette occasion, devis proposé pour un jeux d'extérieur pour les enfants (toboggan-cabane-escalade), 8 jeux pour 4 000 € au lieu de 6 500 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de commander l'aire de jeux, elle sera installée dans l'enceinte du camping municipal. Les travaux du préau de l'école inscrits au budget seront donc reportés d'une année.

Réception en Mairie du bilan annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets approuvé par le conseil communautaire du Grand Chalon, il est consultable par le public en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Claude COTHEREAU signale diverses dégradations à l'église.

Mme Christine HAUSSON a fait un don au CCAS de la commune de 200 € en remerciement de l'utilisation de la salle dite de l'ancienne école pour son activité.

Valérie VOLATIER et Cyril JOUTEUX ont décidé de tenter d'organiser une Fête des conscrits de la classe 5. Une réunion aura lieu à ce sujet dans la salle de l'ancienne école le vendredi 26 juin à 20 h.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à minuit.